



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Bureau de la Représentation de l'État**

ARRETE COMPLEMENTAIRE N°2555

**Accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2021
– Mairie de Sainte-Suzanne –**

Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005, modifiant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Directeur de Cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Madame GERBANDIER Sabrina née SINACOUTY**
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL, MAIRIE DE SAINTE SUZANNE, demeurant à
SAINTE-SUZANNE.

- **Monsieur TIAN WAN KAI Jean Fabrice**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE SAINTE SUZANNE, demeurant à SAINT-
ANDRE.

Article 4 : Le Secrétaire Général et le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs (R.A.A) de la préfecture.

Saint-Denis, le

10 DEC. 2021

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet directeur de cabinet
du préfet de La Réunion